

## Une troisième plaque de contrôle pour les porte-vélos

Dès le 1er mars 2022, il sera possible de commander une plaque de contrôle supplémentaire, destinée à être installée sur le porte-vélos, auprès des services des automobiles cantonaux. Il ne sera plus nécessaire de décrocher la plaque arrière du véhicule pour la fixer sur le porte-charges arrière, puisque ce dernier pourra accueillir la troisième plaque de contrôle pour les voitures automobiles. La troisième plaque est facultative, il sera toujours permis d'utiliser la plaque de contrôle arrière.

La nouvelle plaque de contrôle est une copie de la plaque principale installée à l'arrière du véhicule. Pour éviter d'éventuels abus, elle présente un fond rouge en lieu et place du fond blanc et n'a pas de valeur juridique propre. Elle est facultative et ne peut être utilisée qu'en complément du jeu de plaques principales. Il sera toujours permis de monter la plaque de contrôle arrière sur le porte-vélos.

La troisième plaque pourra être commandée à partir du 1er mars 2022 auprès des [services des automobiles cantonaux](#). La Principauté de Liechtenstein proposera également dès cette date une troisième plaque de contrôle rouge. Selon les informations actuelles, les plaques de contrôle pourront être livrées au plus tôt fin mars. Comme celles-ci ne sont fabriquées que sur commande individuelle, elles ne peuvent pas être produites à l'avance, contrairement aux plaques principales.

### Utilisation à l'étranger

L'OFROU a informé les États européens de ce changement. Les pays suivants ont confirmé qu'ils acceptent cette nouvelle plaque:

- France
- Allemagne
- Autriche
- Italie
- Estonie
- Pays-Bas
- Norvège
- Pologne
- Espagne
- Grande-Bretagne

Cette liste est actualisée en temps réel par l'OFROU via le lien ci-dessous :

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/technique-vehicules/plaque-contrôle.html>